



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 35/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29 Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AVR. 2014

Affiché le : 29 AVR. 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 avril 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, SALAÛN, SUZE.

PROCURATIONS

M. LACLAU

à

Mme SUZE

Secrétaire : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Affectation du Résultat

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT Compte Admi. 2012	VIREMENT A LA S.INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	- 481 160.04 €		343 697.19 €	- 1 749 901.03 € 201 626.80 €	-1 548 274.23 €	- 1 685 737.08 €
FONCT.	2 503 490.65 €	524 404.10 €	1 210 763.65 €			3 189 850.20 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 avril 2014,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 voix contre : Mmes et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, ANGO, LACLAU, FERTE et SALAÛN) :

➤ d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2013 : 3 189 850.20 €

Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement : 1 685 737.08 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 1 504 113.12 €

Total affecté au 1068 : 1 685 737.08 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 25 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

